



**CONVOCAATION**  
*Vous êtes priés de bien vouloir assister à la séance du*  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 À 20h**  
**(Salle du Conseil en Mairie)**

**ORDRE DU JOUR :**

**1 - URBANISME**

*1. Nomination d'un adjoint pour signature des actes administratifs*

Assistance en matière d'élaboration d'actes administratifs au bureau d'études FCA (Foncier Conseil Aménagement).

Donner pouvoir pour la signature des actes à Monsieur Jean-Claude MARTIN, Adjoint au Maire.

*2. Cession foncière*

a. Cession des parcelles cadastrées AL1174 et AL1172 sise Voie Antique Basse, d'une superficie totale de 1205 m<sup>2</sup>.

b. Suite à différentes évolutions et mise à jour du cadastre, une partie non cadastrée est apparue lors de la rénovation du cadastre dans les années 1959 : partie comprise entre les parcelles AN71-77 d'une part et partie 78 d'autre part. Cet espace non cadastré correspond à une voie de circulation et de desserte permettant l'accès à aux parcelles AN71, 77 et 78.

Cession foncière de cette voie de circulation et de desserte permettant l'accès à aux parcelles AN71, 77 et 78, d'une superficie totale de 361 m<sup>2</sup>.

*3. Abrogation de la délibération n° 2019\_04\_014D*

Abrogation de la délibération n° 2019\_04\_014D en date du 08 avril 2019 décidant l'acquisition foncière des parcelles cadastrées AL88 et 89 sises quartier Bauvache, d'une superficie de 3 635m<sup>2</sup>.

**2 - FINANCES COMMUNALES**

*1. Tarification des locations*

Mise en place d'une nouvelle tarification des locations des salles municipales.

*2. Subvention exceptionnelle – CASC*

Proposition d'une subvention exceptionnelle au Club d'Action Spéléo de la Conche.

*3. École Publique*

Attribution d'une participation pour la classe de découverte à Chambon-sur-Lac dans le Puy-de-Dôme pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.

**3 - PERSONNEL COMMUNAL**

*1. Service Scolaire et entretien des bâtiments*

Suite à la réorganisation du service scolaire, la durée hebdomadaire d'une partie du personnel étant augmenté il est nécessaire de créer :

- un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 22 heures,
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures 30 minutes,
- un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 29 heures 20 minutes,
- un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 30 heures 40 minutes,
- un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 24 heures 40 minutes.

Création d'un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 29 heures 45 minutes pour un agent contractuel du service scolaire.

2. *Service technique*

Suite à l'augmentation de la charge de travail de l'agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique d'une durée hebdomadaire de 30 heures.

4 - **DIVERS**

1. *Office National des Forêts (ONF)*

Menus produits et travaux patrimoniaux de la forêt communale pour l'exercice 2020.

2. *Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07)*

Lancement de l'opération de l'éclairage public conduit par le SDE07.

3. *Communauté de Communes DRAGA*

Le Conseil Municipal désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes DRAGA.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19, la séance du Conseil Municipal se **déroulera selon les modalités suivantes** :

- **port du masque de protection obligatoire pour les déplacements,**
- **limitation du public.**

SAINT-MONTAN, le 14 septembre 2020

Le Maire,  
Christophe MATHON

